

PROCES-VERBAL
du Conseil d'Administration du lundi 27 mars 2017

Ordre du jour :

I) Affaires financières

- a. Compte financier 2016 et présentation consolidée des comptes
- b. Décision Budgétaire Modificative, exercice 2017
- c. Bilan des Fonds Sociaux 2016
- d. Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs

II) Affaires pédagogiques

- a. Présentation de la répartition de la dotation globale horaire pour la rentrée 2017
- b. Sortie à Caen
- c. Organisation de l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet
- d. Conseil de la Vie Collégienne

III) Autres questions

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

Le quorum étant atteint, Madame La Principale ouvre la séance à 18h06.

Désignation du secrétaire de séance : M. Riquéna, ATOSS.

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Principale présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

Arrivée de Mme Moriaux à 18h08.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

I.a : COMPTE FINANCIER 2016 ET PRESENTATION CONSOLIDEE DES COMPTES

Madame la Principale invite Madame la Gestionnaire à présenter le compte financier sur l'exercice 2016 (annexe 1).

Monsieur l'Agent Comptable et Madame la Gestionnaire présentent :

- les prévisions et les réalisations de recettes et dépenses pour les services AP (Activités Pédagogiques), ALO (Administration et Logistique), VE (Vie de l'Elève), OPC (Opérations en Capital), SRH (Service Restauration et Hébergement), et SBN (Service des Bourses Nationales)
- l'exécution du budget
- le tableau de financement
- les éléments d'analyse financière

Ces documents présentent une capacité d'auto financement de 6 236,02 €.

Le service OPC correspond à l'achat de deux vidéoprojecteurs dont le montant unitaire est supérieur à 800 €.

Monsieur l'Agent Comptable présente ensuite le tableau des réserves pour le Service Général et pour le Service Spécial SRH. Ce calcul démontre un fonds de roulement de 48 162,52 €, après avoir ajouté aux réserves disponibles de 2015 les stocks et l'amortissement réel.

1) Madame la Principale propose au vote l'arrêt, sans réserve, des comptes au 31/12/2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

2) Madame la Principale propose au vote le montant des réserves disponibles :

- du Service Général s'élevant à : 26 833,24 €
- du Service Spécial s'élevant à : 18 864,60 €

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

I.b : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE, EXERCICE 2017 (FAIT)

Sur l'exercice 2017, les prélèvements sur les fonds de réserve suivants, qui ressortent au compte financier de l'exercice 2016 :

- **7 897,50 €** sur les 26 833,24 € qui ressortent au service général
- **8 000 €** sur les 18 864,60 € qui ressortent au service Spécial Restauration Hébergement (SRH)

vont permettre d'abonder :

1) Le service AP (activité pédagogique) de 1 697,50 € pour

- ↳ 197,50 € pour le voyage à Caen
- ↳ 1 500 € pour des cardiofréquencemètres pour l'EPS et les EPI

2) Le service général ALO (Administration et Logistique) de 6 200 € soit :

- ↳ 500 € pour répondre aux frais de communication, internet, affranchissement courrier
- ↳ 300 € pour le remboursement des déplacements concernant les personnels
- ↳ 600 € pour les frais de réception
- ↳ 1 500 € pour les produits de nettoyage entretien des locaux
- ↳ 300 € pour les frais de pharmacie à l'infirmierie
- ↳ 1 000 € pour l'entretien du collège (quincaillerie, serrurerie, néons ...)
- ↳ 2 000 € pour l'achat de chaises de bureau pour le secrétariat et la gestion et pour divers autres achats.

3) Le service spécial SRH (Restauration et Hébergement) de 8 000 € soit :

- ↳ 5 000 € pour l'achat de denrées alimentaires
- ↳ 3 000 € pour l'achat de matériels divers pour la cuisine : renouvellement de la vaisselle et du petit matériel,...

Madame la Gestionnaire précise qu'à l'intérieur d'un service, les virements de compte à compte peuvent être effectués sans l'avis du conseil d'administration. Par contre, pour effectuer un virement d'un service à un autre (transfert de crédits), ou pour l'achat d'un matériel dépassant 800 € HT (considéré comme un investissement, et donc inscrit au service Opération en Capital (OPC)), le vote du conseil d'administration est obligatoire.

La décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité des présents.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

I.c : BILAN DES FONDS SOCIAUX 2016

Madame la Gestionnaire présente l'état des Fonds Sociaux et leur utilisation au cours de l'exercice 2016.

Le reliquat du Fonds Social Collège de 774,03 € au 31 décembre 2015 s'est ajouté aux deux subventions de 676 € reçues au cours de l'année 2016. Le montant total des Fonds Sociaux pour 2016 s'élève donc à 2 126,03 €.

Cela a permis d'aider :

- 3 familles pour le règlement des repas pour un total de 270 €
- 3 familles pour le paiement du transport scolaire (70 €) pour un total de 210 €
- 2 familles pour le paiement de la participation au voyage en Allemagne (315 €) pour un total de 240 €

Le reliquat au 31 décembre 2015 s'élève donc à 1 406,03 €.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

I.d : AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

A compter de l'année scolaire 2016-2017, une nouvelle procédure a été mise en place par le Conseil départemental de la Mayenne.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les établissements dans leurs prévisions d'emploi du temps et le caractère souvent maximaliste de leurs dépenses prévisionnelles, le Conseil départemental a décidé d'ajuster les modalités mises en place pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges mayennais.

A compter de l'année scolaire 2017-2018, le collège complétera les tableaux horaires sur la base du réalisé à la fin de l'année scolaire, et les retournera au Conseil départemental et à la collectivité propriétaire. Le Conseil départemental versera la subvention correspondante au collège, qui paiera directement sa participation à la mairie de Bais (pour l'utilisation du dojo), et à la Communauté de communes des Coëvrons (pour la halle des sports et le plateau extérieur).

Madame la Principale demande l'autorisation de signer les avenants aux conventions d'utilisation des équipements sportifs conclus entre le Conseil départemental, le collège et la commune de Bais, d'une part ; et le Conseil départemental, le collège et la Communauté de communes des Coëvrons d'autre part.

Le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le chef d'établissement à signer les avenants aux conventions d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

II.a : PRESENTATION DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE POUR LA RENTREE 2017

Monsieur le Principal Adjoint explique aux membres du conseil d'administration que la dotation globale horaire est une enveloppe d'heures donnée au collège par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Mayenne, afin d'organiser les enseignements pour l'année scolaire 2017/2018.

Cette enveloppe tient compte notamment des effectifs prévus à la rentrée prochaine (171 élèves), du H/E (Horaires / Elèves), et de la structure de l'établissement, soit 2 classes par niveau.

Elle se compose :

- d'Heures Postes (HP) :
Les heures postes correspondent aux emplois provisoires ou définitifs d'enseignants (18h pour un certifié, 15h pour un agrégé, 20h pour un enseignant certifié d'EPS)
- d'Heures Supplémentaires Annuelles (HSA)

- d'Indemnités pour Missions Particulières (IMP) :
Ces indemnités sont des heures qui rétribuent des actions en dehors des face-à-face professeur / élèves.

Monsieur le Principal Adjoint donne quelques informations à prendre en compte pour la répartition de la dotation :

- les effectifs prévus :
 - ✓ 6^{ème} : 51 élèves, 2 divisions (en hausse par rapport à 2016-2017)
- les horaires réglementaires :
 - ✓ 26 heures d'enseignement obligatoire par semaine et par niveau
- les contraintes propres à chaque établissement (services partagés, heures de transport)

Monsieur le Principal Adjoint précise ensuite que la dotation accordée par la DSDEN pour la rentrée 2017 est de 236 HP et 7 HSA, soit 234 heures, et souligne le fait que la configuration particulière de l'établissement amène à une importante consommation d'heures de transport pour communes non limitrophes (6h).

Les compléments de service pour l'année prochaine se répartissent comme suit :

- en SVT, le collège a un enseignant à 18h, et n'aura besoin que de 14h à la rentrée 2017. Un complément de service de 4h sera donc à donner à un autre établissement.
- En Technologie, un complément de service de 5h sera à donner.
- En Physique-Chimie, un complément de service de 5h sera à donner.
- En Anglais, le collège a une enseignante titulaire à 14h, alors que 26h sont à assurer. Le collège devra donc recevoir un complément de service de 12h.
- En Espagnol, le collège devra recevoir un complément de service de 7,5h.
- En Allemand, le collège devra recevoir un complément de service de 7,5h.
- En Histoire-Géographie, le collège devra recevoir un complément de service de 6h.
- En Education Musicale, le collège devra recevoir un complément de service de 11,5h.
- En Arts Plastiques, le collège devra recevoir un complément de service de 8h.

En EPS, une enseignante demande un temps partiel (80%) pour la rentrée prochaine.

En Espagnol, 2h de dédoublement sont prévus en 4^{ème} et en 3^{ème}.

En Français, 1h de co-animation est envisagée en 6^{ème}.

En Mathématiques, 3h de co-animation sont également possibles.

Madame la Principale soumet au vote l'organisation de la structure pédagogique pour la rentrée 2017, à savoir qu'il n'y aura aucune suppression, ni aucune création de poste.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la structure proposée.

Madame la Principale soumet au vote la répartition de la Dotation Globale Horaire proposée en annexe 1 au service des élèves.

Les membres du Conseil d'administration adoptent la répartition de la Dotation Globale Horaire au service des élèves.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

II.b : SORTIE A CAEN

Une sortie au Mémorial de Caen, complétée par la visite d'un cimetière de la 2nde Guerre Mondiale et d'une visite guidée des plages du Débarquement, est organisée le lundi 29 mai 2017 pour les élèves de 3^{ème}.

Madame la Principale soumet au vote l'intérêt pédagogique de cette sortie.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité des présents, l'intérêt pédagogique de cette sortie au Mémorial de Caen.

Le coût de cette sortie est d'environ 26,28 € par élève. L'établissement prend en charge 6,28 € par élève, et il reste 20 € à la charge des familles.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité des présents, le montant demandé aux familles pour la sortie à Caen.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

II.c : ORGANISATION DE L'EPREUVE ORALE DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Monsieur le Principal Adjoint présente le calendrier prévu pour l'épreuve orale du DNB, portant sur les EPI ou les Parcours des collégiens :

- Mardi 30 mai 2017 : Remise du document « choix du projet » aux responsables légaux par l'intermédiaire du carnet de liaison
- Mardi 06 juin 2017 : Retour du document signé
- Lundi 12 juin 2017 : Fourniture de la liste des candidats aux membres du jury
- Mardi 27 juin 2017 : Epreuve orale du DNB

Un entraînement à l'oral pour les élèves de 3^{ème} se déroulera le mercredi 10 mai 2017.

Monsieur le Principal Adjoint présente également la grille de notation prévue pour cette épreuve, mais suite à des interrogations des enseignants, elle sera retravaillée et présentée de nouveau au prochain conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le calendrier prévu pour l'organisation de l'oral du Diplôme National du Brevet.

Départ de M. Boehler à 19h33.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du lundi 27 mars 2017
N° de la séance : 5

II.d : CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE

Le Conseil de la Vie Collégienne est un lieu d'expression et de proposition des collégiens pour :

- participer à la vie du collège
- faire des propositions dans le but d'améliorer le climat scolaire
- apprendre à dialoguer, échanger et débattre
- apprendre à devenir un citoyen

Le Conseil de la Vie Collégienne sera composée, au collège, de huit collégiens élus (un garçon et une fille par niveau) et des membres du personnel volontaires. Le président en sera le chef d'établissement, et le vice-président, un élève.

Le planning des élections des membres est le suivant :

- Jusqu'au 28 avril 2017 : Campagne électorale
- Du 02 au 05 mai 2017 : Elections des membres, sur e-lyco

Les dates pour l'élection du vice-président, ainsi que pour la première réunion du Conseil de la Vie Collégienne ne sont pas encore fixées.

Monsieur le Principal Adjoint soumet au vote les modalités d'organisation des élections et la composition du Conseil de la Vie Collégienne.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, les modalités d'organisation des élections et la composition du Conseil de la Vie Collégienne.

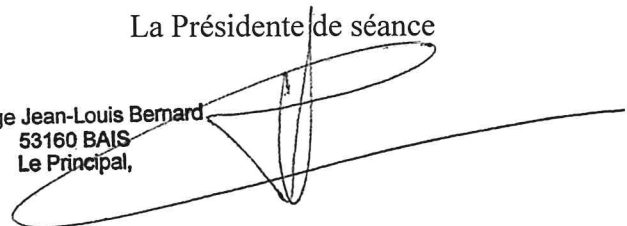
La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance



La Présidente de séance

Collège Jean-Louis Bernard
53160 BAIS
Le Principal,



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 27 mars 2017

N° de la séance : 5

Président de séance : Madame CRETON

Secrétaire de séance : *Monsieur RIQUENA*

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
Membres de droit	Madame CRETON	Principale	
	Monsieur PAQUET	Principal Adjoint	
	Madame PETIT	Gestionnaire	
	Monsieur RAYON	Personnalité Qualifiée	Excusé
	Madame GERMAIN	Personnalité Qualifiée	Excusée
Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	Madame BERROU	Personnel enseignant	
	Monsieur FARGETTON - Remplacé par M. PHOCION	Personnel enseignant	
	Madame FOUCAULT	Personnel enseignant	
	Monsieur HUTEAU	Personnel enseignant	Excusé
	Monsieur LEGRAS	Personnel enseignant	
	Monsieur RIVERAIN	Personnel enseignant	
Représentants des Personnels A.T.O.S.	Madame BESNIER	Personnel ATOSS	Excusée
	Madame MESLET - Remplacée par Monsieur RIQUENA	Personnel ATOSS	
Représentants des Parents d'élèves	Madame BONNIN	Parent d'élèves	
	Monsieur COUENNE	Parent d'élèves	
	Madame DOUIN	Parent d'élèves	
	Monsieur MELOT	Parent d'élèves	Excusé
	Madame MORIAUX	Parent d'élèves	
Représentants des Elèves	FAURE-DUDREUILH Manon	Elève	
	MELOT Laura	Elève	
Représentants des collectivités territoriales	Madame MORICE	Conseillère Départementale	
	Monsieur BALANDRAUD	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame GAUTUN	Conseillère Municipale	
Invités	Monsieur FERRE	Représentant de la Communauté de communes	
	Monsieur BOEHLER	Agent comptable	